

DOMAINE PLOMB - SANS MENTION (CONTINUE)



Formation à distance synchrone (en visioconférence)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 265,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Il s'agit d'une formation permettant
d'approfondir les connaissances du
diagnostiqueur, informer des
changements réglementaires et des
nouveau technologies et
technologiques.

La validation de cette formation
continue permet d'établir l'attestation
de formation réglementaire à produire
à l'Organisme de Certification.

Évaluation des acquis par passage
d'un QCM 30 questions (score à
atteindre 75%)

FORMALISATION

Attestation de formation à remettre à
l'Organisme Certificateur (accrédité par
le Cofrac)

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toute personne certifiée, souhaitant valider sa journée de formation continue dans le cadre du domaine PLOMB sans Mention, au cours de son processus de certification de 7 ans (obligatoire entre la 1^{er} et la 4^{ème} année ainsi dans les 18 derniers mois du cycle).



PRÉREQUIS

Etre certifié dans le domaine Plomb sans mention.



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Continue, conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2024, applicable au 1^{er} septembre 2024, dans le domaine Plomb sans mention. Maîtriser la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage ; Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ; Maîtriser l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb ; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité ; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions ; Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.





PROGRAMME

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques dans les domaines relatifs à la réglementation du Constat des Risques d'exposition au Plomb (CREP), à savoir : Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures ; L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures ; Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures ; Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes exposant des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ; conséquences sur la santé de l'exposition au plomb ; Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb, Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation ; Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique ; L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un CREP



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans le diagnostic (entre 5 ans et 15 ans), ainsi que dans la formation au métier du diagnostic (min 5 ans). (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)



MOYENS PEDAGOGIQUES

Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, cas pratique, schémas dynamiques), partage d'expérience terrain, Quiz

Matériel requis : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

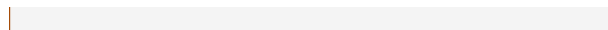
Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46





ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

